

**Commune de CHAVANNES**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUILLET 2023 à 20h30**

L'an deux mil vingt-trois et le 20 juillet à 20h30 s'est réuni dans la salle de la mairie, le conseil municipal de la commune de Chavannes sous la présidence de M. Jacques POCHON, maire.

**Etaient présents :** M. Jacques Pochon, Mme Pascale Bonnet, M. Christian Colombet, M. Sylvain Reboulet, M. Stéphane Gonthier, M. David Bernard, Mme Malaurie Feydet, Mme Emmanuelle Mathon, Mme Stéphanie Palué-Charra, Mme Aurélie Pral.

**Etaient excusés :** M. Damien Bogiraud (pouvoir donné à M. Pochon), Mme Déborah Garcia (pouvoir donné à Mme Feydet), M. Lionel Melquiond (pouvoir donné à Mme Palué-Charra), M. Guillaume Tattu (pouvoir donné à M. Bernard)

**Etaient absents :** M Loïc Perrier

**Secrétaire de séance :** Mme Pascale Bonnet

**Nombre de membres en exercice :** 15

**Nombre de membres présents :** 10

**Nombre de votants :** 14

**Date de convocation :** 15/07/2023

**1 - Approbation du compte rendu du conseil municipal du jeudi 25 mai 2023 :**

*Approbation du compte rendu à l'unanimité (14).*

**2 – Affaires soumises à délibération :**

**Demande reprise parties communes lotissement « le Pavillon » :**

Décision d'acceptation déjà prise en septembre 2022. Il s'agit de la voirie « impasse du pavillon ». Le propriétaire, M. Yves Uzel, vient d'indiquer qu'il accepte de financer les frais notariés, comme il est d'usage. Le fait qu'il se soit écoulé 10 mois depuis la décision nous oblige à délibérer de nouveau. *Accord du conseil municipal à l'unanimité (14).*

**Passage au référentiel budgétaire et comptable M57 :**

La norme comptable M57 abrégée doit s'appliquer au 1<sup>er</sup> janvier 2024 pour les communes de moins de 3.500 habitants. Elle concerne les établissements publics locaux. Elle remplace la précédente norme M14. Elle est présentée simplificatrice.

*A l'unanimité (14), autorisation du Maire à préparer la mise en œuvre de cette nouvelle norme à l'échéance du 1<sup>er</sup> janvier 2024.*

**Adhésion et mise en place du service PayFip :**

Objet : proposer aux usagers le paiement à distance de leurs services via le dispositif PayFip fourni par la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP). L'offre de paiement en ligne PayFIP, qui remplace TIPI depuis le 15 octobre 2018, est une offre packagée qui, outre le paiement par carte bancaire, propose le prélèvement SEPA non récurrent (prélèvement ponctuel unique). Les deux moyens de paiement sont indissociables et ce sont les usagers qui choisissent, librement et sans frais, de payer par carte bancaire ou par prélèvement SEPA.

Dans le cadre de la modernisation des services offerts à la population, il est proposé de valider et de déployer ce dispositif particulièrement adapté au recouvrement des créances des collectivités locales. La DGFIP prend en charge tous les frais de fonctionnement relatifs au gestionnaire de paiement CB et aux frais des rejets de prélèvement et seul le commissionnement lié à l'utilisation de la carte bancaire incombe aux collectivités adhérentes.

*A l'unanimité (14), approbation du principe du paiement en ligne des titres de recettes et/ou des factures de rôle et/ou recettes des régies via le dispositif PayFip à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2023 et autorisation du Maire à signer la convention d'adhésion régissant les modalités de mise en œuvre et de fonctionnement des services (PayFip Titre et/ou PayFip Rôles et/ou PayFip Régie).*

**Logements communaux :**

L'appartement du 63 Grande rue, au-dessus de la Mairie, est chauffé au fioul. La chaudière nécessite un entretien et une maintenance régulière. Le coût annuel est estimé à 300€. Il est proposé de le répercuter au locataire soit 25€ par mois. L'achat du combustible est à la charge du locataire. Pour rappel, la chaudière est destinée à disparaître après les travaux de rénovation.

*Accord du conseil municipal à l'unanimité (14).*

**Convention déontologie des élus :**

La loi impose aux communes de permettre à tout élu de consulter un référent déontologue chargé de le conseiller sur le respect des principes déontologiques inscrites dans la charte de l'élu local. La dépense est à la charge de la collectivité. Pour mettre en œuvre cette obligation, le Centre de Gestion de la Drôme CGD26 propose aux communes du département de conventionner et ainsi de disposer d'un référent déontologue du CDG69 si nécessaire. Le coût à l'adhésion est fixé à 100€ pour un service à durée illimitée. Le coût de la sollicitation est de 106€. Autre solution, la commune prend en charge directement les frais de consultation du professionnel déontologue contacté.

*Après débat, le conseil municipal rejette la proposition du Centre de gestion de la Drôme (6 abstentions, 3 pour, 5 contre).*

**Règlement d'usage de la salle des fêtes lors de location :**

Suite à un récent souci de troubles de voisinage, il est proposé de réviser la rédaction de l'article 8 du règlement intérieur consacré au respect du voisinage, et à la gestion des cautions avec introduction d'une 3<sup>ème</sup> caution en cas de troubles du voisinage. Lecture de la nouvelle rédaction de l'article 8. Rappel des cautions existantes : 100€ pour défaut de nettoyage, 350€ pour dégradations. Proposition d'une 3<sup>ème</sup> caution de 100€ pour troubles du voisinage avec réduction de la caution « dégradations » à 250€. Application à la prochaine location. Pour information, un document support à l'état des lieux de la salle des associations en cas de location va être établi.

*Approbation de la nouvelle rédaction de l'article 8 et validation des 3 cautions à l'unanimité (14).*

**Rénovation de 2 logements locatifs (grande rue et rue de la mairie) :**

Une réflexion a été lancée pour la rénovation de ces 2 anciens logements. Des travaux ont été faits récemment (isolation des combles et changements des fenêtres pour l'un d'entre eux) mais beaucoup reste à faire. Absence ou faible isolation des murs, menuiseries du logement au-dessus du commerce anciennes, salle de bains et toilettes vétustes, absence de ventilation, chaudière fioul à supprimer (loi), plafonds très hauts à certains endroits... Les financeurs éventuels interviennent selon leurs priorités. Lors du dernier conseil, nous avons validé le

principe de recourir à un maître d'œuvre. Il est proposé de demander une mission de diagnostic à M. Amette, architecte (relevé précis du bâtiment, état des lieux informatisé, esquisses de projet tenant compte précisément des travaux et de leur localisation, estimatif de travaux en phase esquisse Avant-Projet Sommaire). Il nous a fait une proposition de 4.000€ HT. Ce montant est subventionnable.

*A l'unanimité (14), le conseil municipal confie une mission de diagnostic à M. Amette.*

#### **Tènement « bar restaurant dancing » :**

Lors du dernier conseil municipal, et après 3 rencontres (EPORA et 2 opérateurs immobiliers, DAH et VRH), il a été proposé d'organiser une réunion de l'ensemble des acteurs d'un projet de substitution : commune, EPORA, opérateur immobilier, Arche Agglo et Préfecture. Objet : étudier la faisabilité d'un projet d'aménagement à définir (logements, commerce...), étude indispensable afin de préparer un éventuel positionnement en cas d'achat direct ou bien dans le cadre d'une préemption. La commune a décidé alors de poursuivre la réflexion.

A cet effet, après échange avec EPORA, il est proposé de signer une "Convention de Veille et de Stratégie Foncière" CVSF pour 6 ans mais sans s'engager sur un "Périmètre d'Étude et de Veille Foncière" PEVR. La CVSF permet d'affiner le projet et le budget nécessaire. Elle suffit à déclencher un portage financier d'EPORA si nécessité de préemption. Il n'y a pas d'honoraires pour EPORA mais la commune participe aux frais d'études. La présence d'Arche Agglo est souhaitée au titre de sa compétence Habitat

*Après débat, à l'unanimité (14), le conseil municipal autorise le Maire à signer la Convention de Veille et de Stratégie Foncière.*

### **3 – Affaires soumises à décision :**

**Projet de halle photovoltaïque :** Nouvelle rencontre le 12 juin à la demande de Rhône Vallée Energie, avec la présence de son Président, M. Coulmont et de l'entreprise Royans Charpente. Projet architectural modifié, un seul plan de toiture de 1.100 m2 pour optimiser le coût de la construction (3 rangées de poteaux) et la production électrique. RVE annonce qu'ils pourraient verser une soule susceptible de compléter les 80% de financement public (à obtenir). Lors de l'échange, il a été proposé de réaliser un projet moins grand et moins profond (500 à 750 m2 environ, 2 rangées de poteaux et toiture moins haute (4 à 6m) avec un financement similaire si surface photovoltaïque suffisante pour rentabiliser l'investissement de RVE. Vu l'intérêt du projet et les conditions financières (financement pouvant aller à 100%), il est proposé de poursuivre la réflexion. *Accord du conseil municipal à l'unanimité (14).*

#### **Exercice du droit de préemption :**

La commune est amenée à se prononcer sur l'exercice du droit de préemption concernant la vente d'une maison d'habitation située rue des Gourras, parcelle ZB77. Le terrain bâti est situé en zone U.

*A l'unanimité (14), le conseil municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption.*

#### **Usages collectifs du site de l'étang du Mouchet :**

Les sollicitations sont multiples, de plus en plus nombreuses, professionnels de santé, associations de loisirs, sportives... Il est proposé d'imposer une demande écrite pour ces usages collectifs, préalable à toute autorisation. A définir les critères d'acceptation, le seuil d'application de cette demande, la place d'Arche Agglo... Un groupe d'élus serait réuni pour définir les modalités de réponse.

*A l'unanimité (14), accord du conseil municipal pour mettre en place une procédure de gestion des lieux.*

### **4 – Affaires non soumises à délibération, Informations**

#### **Conseil d'agglomération du 7 juin 2023 :** Ordre du jour.

ENFANCE JEUNESSE : Règlement d'aide aux projets de collectifs de jeunes ALSH à Saint-Félicien Appel à Manifestation d'Intérêt Choix de l'opérateur ; ENVIRONNEMENT : Milieux ENS Convention d'aide financière de la CNR Plan 5 Rhône ; HABITAT : Aide aux bailleurs sociaux ADIS à Etables et ALLIADE à Tournon-sur-Rhône ; DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : ZA Erôme Cession de terrain à ART METAL et GAUTIER Location, ZA de Fontaye à St-Félicien Acquisition foncière ; PROJET DE TERRITOIRE MOBILITES DEVELOPPEMENT LOCAL : Transport Convention de délégation avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes, Transport Adaptation du règlement de transport scolaire, Mobilités Accès en mobilité douce au Collège de Mercuriol-Veaunes, Développement local ANCT Désignation d'un élu pour le comité stratégique de cohésion des territoires ; TOURISME : Taxe de séjour Tarifs 2024, Tour Cycliste Féminin International de l'Ardèche, étape ARCHE Agglo Convention avec le Vélo Club Vallée du Rhône Ardéchoise (VCVRA/TCFIA) organisateur de l'évènement, Assises nationales sports nature Convention avec IdéalCo organisateur de l'évènement ; POLITIQUES CONTRACTUELLES : Programme Leader AURA/Ardèche Désignation des représentants ARCHE Agglo au comité de programmation, Programme Leader AURA/Ardèche Finalisation du dossier de conventionnement, mise à disposition de personnel ; EAU ASSAINISSEMENT : Syndicat AEP Cance Doux Modification des statuts ; FINANCES MOYENS GENERAUX PATRIMOINE : Sollicitation du Fonds vert, Budget principal Décision modificative n° 1 relative au transfert de patrimoine de l'Accueil de Loisirs à Chanos-Curson, Fonds concours commune Bozas travaux rénovation et extension mairie, fonds concours commune Colombier-le-Jeune projet sports et loisirs, désaffectation déclassement parcelles ancien centre secours St-Donat-sur-l'Herbasse.

**Conseil des Maires du 28 juin 2023 :** Ordre du jour. Projet de territoire, Plan de modernisation des déchetteries.

#### **Conseil d'agglomération du 5 juillet 2023 :** Ordre du jour.

ADMINISTRATION GENERALE : Présentation du rapport d'activité 2022 de l'Espace aquatique Linaë, choix du mode de gestion ; RESSOURCES HUMAINES : Règlement pour les astreintes crue inondation, modification du tableau des effectifs, revalorisation des tickets restaurant ; PROJET DE TERRITOIRE MOBILITES DEVELOPPEMENT LOCAL : Projet de territoire, présentation et validation des orientations et plan d'actions, ITDT Projet Partenarial d'Aménagement (PPA) et désignation des représentants au Comité d'entente, SRADDET « Ambition territoires 2030 » ; ENFANCE JEUNESSE ; Accueil de Loisirs Sans Hébergement Maîtrise d'œuvre pour le projet des Goules à Tournon-sur-Rhône ; FINANCES MOYENS GENERAUX PATRIMOINE : Bâtiment Technique Concours de maîtrise d'œuvre, travaux reconduction du marché à bon de commande « Travaux de voirie », finances adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2024, finances AEP/Assainissement avenants aux procès-verbaux de transfert ; CULTURE Education Artistique et Culturelle : subventions aux partenaires culturels, appel à projet DRAC « Été culturel », projet cirque en collaboration avec les accueils de loisirs, subvention à l'école de musique FASILASOL à La Roche de Glun ; HABITAT : Adaptation du règlement d'aides à la rénovation des logements, validation des documents cadre de la Conférence Intercommunale du Logement (CIL), aire d'accueil des gens du voyage à Tournon-sur-Rhône acquisition de terrain pour voirie d'accès ; GESTION DES DECHETS : Adoption du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA), déchetterie présentation des scénarios d'aménagement des déchetteries ; TOURISME : Rapport d'activités 2022 SPL Ardèche Hermitage Tourisme et avis du comité de contrôle analogue ; TRANSPORT : Convention avec l'ANATEEP 2607 pour des actions de prévention, convention pour la gare routière de Tournon-sur-Rhône, avenants aux conventions AO1/AO2 avec Tain l'Hermitage et Mercuriol-Veaunes, convention

avec la Région et Ardèche Hermitage Tourisme pour la mise à disposition de matériel billettique Oûra et reversement de recettes ; PETITE ENFANCE : Accueil collectif aide exceptionnelle à l'association Planète Môme ; AGRICULTURE : Subvention à l'Association Solidarité Paysans Drôme Ardèche ; ENVIRONNEMENT : Convention de mise en œuvre du programme d'animations énergie et transition écologique avec l'ADIL26 et l'ALEC07.

**Conseil d'école du 22 juin 2023** : Ordre du jour.

Restitution de l'évaluation d'école (observations concernant notre école, réflexion sur une salle de motricité et un dortoir, aménagement de la cour de l'école avec espaces de jeux) ; Enseignantes : Personnels des écoles, Effectifs (stabilité, 184 enfants attendus), Travaux, Parcours artistique et culturel, Education à la santé et sport, Sensibilisation au développement durable et à l'environnement, Parcours citoyen ; Parents : Restauration scolaire, Utilisation des tablettes numériques.

**Travaux traverse de village** : Réunion publique de présentation du projet à la population, le mercredi 14 juin. 11 participants. Présence de Mme Gardon du Dauphiné Libéré. Réunion avec M. Buisson, maître d'œuvre, le 13 juillet, calage de l'allotissement (3 lots), des critères d'appréciation des offres (45% prix, 55% autres), du calendrier de la consultation (diffusion 21 juillet, notification aux lauréats 10 octobre), objectif début travaux mi-novembre 2023. Géomètre contacté pour mieux situer certaines limites. Arche Agglo informé (compétences eaux usées et eaux pluviales).

**Urbanisme** : Commission urbanisme, réunion le 20 juin 2023, 10 juillet 2023.

Demande : Déclaration Préalable DP de M. et Mme Seyvet pour la construction d'un mur de clôture rue des Gourras. DP de M. et Mme Stéphane Gonthier pour la pose de panneaux photovoltaïques en toiture, impasse des Maréchauds. DP de M. Gérard Dumas pour la pose de panneaux photovoltaïques en toiture, 2 rue des Gourras. Permis de construire PC de la Sarl Les Griauges pour une extension de bâtiments agricoles.

Accord :

Déclaration Préalable DP Mme Isabelle Charreton et Thierry Uzel pour un ravalement de façades. DP de M. et Mme Seyvet pour la construction d'un mur de clôture rue des Gourras.

**Divers** :

Travaux de nuit sur la ligne TGV entre 26 juin et le 15 juillet puis entre le 14 août et le 2 septembre 2023 (changement du ballast).

Fête du village le dimanche 27 août 2023.

Inauguration des travaux de restauration de l'église, le samedi 2 septembre à 19h, précédée à 18h d'une messe célébrée par le prêtre de la paroisse Notre Dame des Collines, le Père Fornerod. Invitation en cours de diffusion.